



Evadix SA
Route de Genval 32
1380 Lasne
RPM Brabant Wallon 0467.731.030
(la « Société »)

CONVOCAATION À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le lundi 10 mai 2021 à 16 heures au siège de la Société situé Route de Genval 32, 1380 Lasne pour délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 et des mesures actuellement prises par le gouvernement restreignant les rassemblements, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la possibilité offerte par l'article 7:137 du Code des Sociétés et des Associations et invite les actionnaires à participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire au moyen d'un logiciel de vidéo-conférence. Les actionnaires pourront participer aux délibérations, poser des questions et exercer leur droit de vote pendant l'Assemblée. Les modalités pratiques du déroulement de l'Assemblée à distance seront communiquées ultérieurement aux actionnaires qui auront rempli les formalités de participation à l'Assemblée; elles figureront aussi sur le site internet de la Société : <http://www.evadix.be/investisseurs>.

Les actionnaires peuvent également voter à l'Assemblée Générale Ordinaire en donnant procuration à un mandataire (qui peut être la Société).

I - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration afférent aux comptes annuels statutaires de la Société, arrêtés au 31 décembre 2020.**
- 2. Présentation desdits comptes.**
- 3. Rapport du commissaire sur les comptes statutaires.**
- 4. Affectation du résultat.**

Proposition de décision :

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration dans son rapport de gestion :

- réserve légale : EUR 0 ;
- autres réserves : EUR 0 ;
- rémunération du capital : EUR 0 (dividendes bruts) ;
- résultat reporté : EUR 172.000 (bénéfice)

- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2020.**

Proposition de décision :

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

6. Administrateurs : nomination et ratification :

Le Conseil d'administration propose à la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- (i) La ratification de la cooptation de Madame Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin pour la période allant de leur cooptation du 26 janvier 2021 jusqu'au 13 avril 2021.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de confirmer la nomination, en qualité d'administrateur, de Madame Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin, pour la période s'étendant du 26 janvier 2021 au 13 avril 2021, jour de leur démission.

- (ii) La prise de connaissance des démissions de Mesdames Crina-Ecaterina Ifimia et Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin avec effet au 13 avril 2021.

Proposition de décision :

L'Assemblée prend acte des démissions de Mesdames Crina-Ecaterina Ifimia et Chloé Leurquin et Monsieur Nathan Leurquin avec effet au 13 avril 2021.

- (iii) La ratification de la cooptation de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer Whitestone Partners SRL (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

- (iv) La ratification de la cooptation de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) en tant qu'administrateur indépendant pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant. PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) deviendra Président du Conseil d'administration de la Société. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de PhM Advisory SRL à 24.000 EUR par an.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) en tant qu'administrateur indépendant pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant. L'Assemblée décide de porter la rémunération du mandat d'administrateur de PhM Advisory SRL à 24.000 EUR par an.

- (v) La ratification de la cooptation de Monsieur Olivier Pirotte en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et nomination de Monsieur Olivier Pirotte pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier Pirotte en tant qu'administrateur pour la période allant du 13 avril 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 et de nommer Monsieur Olivier Pirotte pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur.

- (vi) La nomination de Alternadyve SRL (représentée par Antoinette d'Yve de Bavay) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant de la Société. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Alternadyve SRL à 8.000 EUR.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de nommer Alternadyve SRL (représentée par Antoinette d'Yve de Bavay) pour un mandat de 4 ans en qualité d'administrateur indépendant de la Société et de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Alternadyve SRL à 8.000 EUR.

- (vii) Le renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de Agropellets SRL, représentée par Monsieur Jean-François Gosse, pour une durée de 4 ans. Proposition de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Agropellets SRL à 8.000 EUR.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Agropellets SRL, représentée par Monsieur Jean-François Gosse, pour une durée de 4 ans et de porter la rémunération du mandat d'administrateur de Agropellets SRL à 8.000 EUR

7. Renouvellement du mandat du Réviseur RSM Belgium représenté par MM. Bernard de Grand Ry et Arnaud Céline.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de RSM Belgium, représenté par MM. Bernard de Grand Ry et Arnaud Céline, en vue d'effectuer l'audit et la certification des comptes annuels de la Société, pour une durée de 3 ans. Le montant des honoraires de RSM Belgium est fixé à EUR 2.950.

II. CONDITIONS D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les détenteurs d'actions sont tenus de se conformer aux formalités suivantes :

1. Enregistrement

(a) Pour les détenteurs d'actions dématérialisées

Pour être admis ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire, tout détenteur d'action dématérialisée doit déposer une attestation établie conformément à l'article 7:41 du Code des Sociétés et des Associations par le teneur de compte agréé certifiant le nombre de titres dématérialisés inscrits au nom du propriétaire ou de son intermédiaire à la date requise pour l'exercice de ces droits.

Cette attestation doit être déposée au siège de la Société ou envoyée par e-mail à info@whitestone.eu au plus tard 4 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire soit le 4 mai 2021.

(b) Pour les détenteurs d'actions nominatives

Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, tout propriétaire d'action nominative doit être inscrit sur le registre des actions nominatives de la Société au plus tard 4 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire soit le 4 mai 2021 et doit informer le Conseil d'administration par

e-mail à info@whitestone.eu pour la même date de son intention d'assister à l'Assemblée en indiquant le nombre d'actions pour lequel il entend prendre part au vote.

2. Procuration

Conformément à l'article 24 des statuts de la Société, les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par une personne de leur choix ou par la Société elle-même en vertu d'une procuration écrite conforme à l'exemplaire disponible sur le site internet de la Société : <http://www.evadix.be/investisseurs>.

Les procurations dûment datées et signées doivent être déposées au siège de la Société ou envoyées par e-mail à info@whitestone.eu au plus tard le 4 mai 2021.

3. Mise à disposition des documents

Les documents à destination des actionnaires sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.evadix.be/investisseurs>.

Le Conseil d'administration